

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASCO 110 - 1 Cours Municipaux d'Adultes -Tarifs des formations.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver les tarifs des Cours Municipaux d'Adultes de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les tarifs des Cours Municipaux d'Adultes tels qu'établis dans l'annexe 1 de la présente délibération. La recette en résultant sera constatée à la rubrique 24, nature 7067 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 2 : En cas d'application du demi-tarif, celui-ci est calculé arrondi à l'euro inférieur.

Article 3 : Ces tarifs seront appliqués à compter du 1er septembre 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO